

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 10 JANVIER 2017

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (4) : Michel Ediar - Président, Bernard Mortellier - Secrétaire Général
Mathieu Lemerrier - Trésorier, Madeleine Dieudonné - Secrétaire générale-adjointe
Excusé (1) : Sandrine Taisson - Trésorière-adjointe (pouvoir à Mathieu Lemerrier)
Membre de droit : Marie-Violaine Palcau - DTN
Secrétariat fédéral : Nathalie MATTON

Président de séance : Michel Ediar ; Secrétaire de séance : Bernard Mortellier
Après le mot de bienvenue du Président, celui-ci ouvre la séance à 16h30.

Le président fait part aux membres de la progression non négligeable du nombre de licenciés

1. Approbation CR du BD du 09/12/2016

Adopté à l'unanimité

2. Activités durant les mois écoulés, du Président, du Secrétaire et de la DTN

• Président : Michel Ediar

10 décembre : Comité directeur fédéral (siège)

17 décembre : Entretien téléphonique avec et à l'initiative de Mr Hallouard, président du club ASOPE (6707)

21 décembre : RV avec le cabinet d'avocats AWEN - Maître Giard

• Secrétaire Général : Bernard Mortellier

10 décembre : Comité directeur fédéral (siège)

14 décembre : Assemblée générale du CoSMoS (75)

21 décembre : RV avec le cabinet d'avocats AWEN – Maître Giard

• DTN : Marie-Violaine Palcau

10 décembre : Comité directeur fédéral (siège)

11 décembre : Entraînement WEHN n°1 et réunion HN COVTT à Marsannay-La -Côte (21)

3. Projet de convention Swiss-Orienteering

Suite au retour de la fédération suisse de course d'orientation, un rendez-vous sera pris avec le président suisse pour discuter des modifications demandées.

4. Saisie de l'organe disciplinaire de première instance

Le président décide de saisir l'organe disciplinaire à l'encontre d'un adhérent de la fédération pour diffamation à l'encontre du Secrétaire général de la fédération et atteinte aux intérêts de la FFCO.

Conformément au règlement disciplinaire, le comité directeur a été amené à désigner le représentant chargé de l'instruction, Monsieur Luc Derenne, juriste, par vote électronique en date du 29/12/2016.

Le bureau valide ce vote électronique.

5. MAIF : option protection renforcée pour les dirigeants du bureau de la FFCO

Il a été décidé de prendre cette option en 2017 au bénéfice du président, du secrétaire général et du trésorier

6. Partenariat national avec la société "Appartcity"

Le comité d'organisation des championnats d'Europe de CO à VTT 2017 a transmis à la fédération une opportunité de partenariat avec la société Appartcity.

Le bureau donne son accord pour que le Président prenne contact afin de juger la pertinence de ce partenariat.



7. O'Cerdanya août 2017

Invité par skype pour traiter ce sujet : Jean-Louis Blein, Président de la ligue MP et candidat à la Présidence de la nouvelle ligue Occitanie

Faisant suite au courrier adressé le 29/12, et devant le refus de l'organisateur de déposer le dossier (cf. CD10.12.2016), un point est fait sur la situation.

Le 30/12/16, le CD66, l'organisateur, a transmis un mail à la fédération annonçant l'annulation des deux courses sur le territoire français et a demandé à ce que celles-ci soient retirées de l'agenda fédéral. Toutefois l'organisateur n'a pas communiqué sur cette annulation sur site internet.

La fédération attend que cette annulation soit officialisée sur les médias de l'organisateur avant de retirer celles-ci de l'agenda fédéral.

En attendant ces régularisations le CD66 n'est pas affilié pour la 2017.

Le secrétaire général, présent lors de l'assemblée générale de fusion des ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées se rapprochera des responsables de cette organisation si le dossier n'a pas avancé.

8. Vacances médicales

Le bureau valide la valeur de la vacation à 160€ net pour l'année 2017

9. Mise à disposition de la cartothèque

Le président du club Charente-Maritime Orientation (1705) demande que toutes les vignettes des cartes dont le club est propriétaire, téléchargeable sur le site fédéral soit libre d'accès en format original (soit 300 dpi).

Après échanges, le bureau décide de ne pas donner suite à cette possibilité, car la pratique de la CO nécessite obligatoirement une demande d'autorisation préalable. La seule possession de la carte n'est pas synonyme d'autorisation d'accès.

Par ailleurs, les clubs de la fédération rencontrent actuellement beaucoup de problèmes d'autorisations.

10. Licence « dirigeant »

En attendant le vote de la proposition de modification des statuts lors de l'Assemblée générale fédérale du 25 mars, le bureau décide que toute personne désirant prendre une licence dirigeant sans la présentation d'un certificat médical devra en contrepartie adresser au secrétariat fédéral une attestation sur l'honneur, signée conjointement par son président de club, sur laquelle il s'engage à ne pas pratiquer.

11. Hébergeur OVH

Le bureau valide le renouvellement des abonnements pour les rubriques emails, hébergement et nom de domaine pour l'année 2017.

Fin de séance à 20h.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

